

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMM – 23 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE SOMMAIRE DES POINTS

Budget 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal

ATTENDU QUE les remboursements en capital de la dette à long terme augmentent en raison des nouveaux financements et nécessitent une augmentation équivalente des quotes-parts;

ATTENDU QUE l'entente à convenir avec la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal pour la réalisation d'une carte dynamique prévoit que la Communauté doit consacrer à la mise en oeuvre du projet une somme au moins équivalente à celle de la subvention gouvernementale;

ATTENDU QU'UN montant de 420 000 \$ réservé au fonds de développement métropolitain pour l'élaboration de plans pour les milieux humides n'est plus requis puisque l'élaboration de ces plans relève désormais des MRC;

Il est recommandé :

D'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

De transférer la somme de 420 000 \$ prévue dans le fonds de développement pour les milieux humides au projet de carte dynamique.

p. j.

- Ordre du jour CA CMM du 23 septembre – Séance extraordinaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Le jeudi 23 septembre 2021 à 10 h 15

Par vidéoconférence / Zoom

En raison de l'écllosion de la COVID-19 et afin de favoriser la distanciation sociale, veuillez noter que la séance publique se tiendra à huis clos et que la période de questions se fera par écrit à l'avance pour qu'elles puissent être traitées lors de la séance. Nous vous invitons à nous transmettre vos questions **au plus tard le 21 septembre 2021 à 15h00** à l'adresse courriel suivante : secretariat@cmm.qc.ca. Les réponses aux questions vous seront transmises par la suite.

ORDRE DU JOUR

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET DES CONSEILLERS

PRÉSENTATION

- Budget de la CMM.

1. Finances

- 1.1. Dépôt du certificat des crédits nécessaires pour l'exercice 2022.
- 1.2. Budget 2022 de la Communauté métropolitaine de Montréal.